

NATURE DES BIENS ASSURES :

Les matériels exclusivement couverts sont : les matériels servant à l'enregistrement, la diffusion ou gestion d'images et/ou de sons, le matériel informatique, les matériels de sonorisation, d'éclairage, les chapiteaux, tentes, barnums.

Fournir en annexe la nature et la valeur des matériels à assurer

Souhaitez-vous garantir d'autres types de matériels (décors, costumes, maquettes...) Oui Non

Souhaitez-vous souscrire l'extension « Transport » ? Oui Non

Cette extension vise à garantir les matériels désignés pendant leur transport y compris pendant le chargement/déchargement.

Information importante : si l'événement a déjà été organisé dans le passé, des sinistres ont-ils été déclarés, et, si oui, préciser leur nature, leur date, leur nombre et leur coût :

Déclaration du risque:

Toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner les sanctions prévues par les articles L 113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L 113-9 (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi) du Code des Assurances.

Fait à.....,

Le.....

Signature du souscripteur :
« Lu et Approuvé »

Des questions, envoyez-nous un mail à contact@sport-loisirs-assurance.com